

**SURVEILLANCE COMMITTEE REPORT OF THE UNION OF EMPLOYEES OF THE
MCGILL UNIVERSITY HEALTH CENTER**

We, Michel D'Alete, Daniel Bernard Morin; have met and examined the Unions' financial statements.

The surveillance committee met on January 10th, 2025.

We have proceeded with the verification of the treasure's documents for the period of September 1st to December 31, 2024.

All supporting documents and corresponding checks were also examined. We ensured that the contributions collected as well as the refunds were deposited in the cash account. We reviewed the cash reconciliation and cash reports.

Following our review, we have determined that the budget has been respected for the reporting period.

Enclosed are our findings:

NETLIFT should not be used as a service for transportation between sites. We should be respectful of the costs thus other means of commuting should be used. We consider this service forbidden.

Expenses should be respected as per stats and by-laws established.

Retirement cheques of \$100 should be modified to \$75. It should be replaced by offering a pre-paid gift card such as Visa or MasterCard..

In conclusion, we would like to express our gratitude and appreciation of Bill Fani.



Michel D'Alete



Daniel Bernard Morin

RAPPORT PARTIEL PARTIAL DU COMITÉ DE SURVEILLANCE SYNDICAT DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉ DU CENTRE UNIVERSITAIRE DE LA SANTÉ MCGILL

Nous, Michel D'Alete et Daniel Bernard Morin; nous nous sommes rencontrés et nous avons procédé à l'examen des livres du syndicat.

Le comité de surveillance s'est réuni le 10 janvier 2025.

Nous avons procédé à l'examen des documents de la trésorerie pour la période du 1 septembre au 31 décembre 2024.

Nous avons également examiné toutes les pièces justificatives ainsi que les chèques correspondants. Nous nous sommes assuré que les cotisations perçues ainsi que les remboursements avaient été déposés dans le compte de caisse. Nous avons examiné les rapports de réconciliation de caisse et de la trésorerie.

Suite à notre examen, nous constatons que les livres sont bien tenus et que le budget qui avait été voté pour la période a été respecté.

Ci-joint nos conclusions :

NETLIFT ne doit pas être utilisé comme un service de transport entre sites. Nous devons respecter les coûts et donc utiliser d'autres moyens de transport. Nous considérons ce service comme interdit. Les dépenses doivent être respectées conformément aux statuts et règlements établis.

Les chèques de retraite de 100 \$ doivent être modifiés pour atteindre 75 \$. Ils devraient être remplacés par une carte-cadeau prépayée de type Visa ou MasterCard.

En conclusion, nous tenons à exprimer notre gratitude et notre appréciation à l'égard de Bill Fani.



Michel D'Alete



Daniel Bernard Morin